

Département de l'Yonne

Communauté de
Communes du
JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	17 mars 2011	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	17 mars 2011	En exercice: 29
		Présents : 27
		Votants : 29

Séance du jeudi 24 mars 2011

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 24 mars deux mille onze à dix neuf heures, à la salle polyvalente de Looze, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Mohamed BELKAÏD (suppléé Madame Manuelle MOINE), Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ

ETAIENT EXCUSES :

M. Jean-Michel ROCHEFORT (pouvoir à M. Michel KOZEL), Mme Manuelle MOINE (suppléée par Monsieur Mohamed BELKAÏD), Monsieur Michel THIAVILLE (pouvoir à M. Jean-François RAVSELJ).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Approbation de la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour le marché de traitement des déchets ménagers – Autorisation de signer le marché.

N° ENV/2011/14

Conseil communautaire du
24 MARS 2011

OBJET : Approbation de la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour le marché de traitement des déchets ménagers – Autorisation de signer le marché.



VU l'article L 2122-21,6^{ème} du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport d'analyse des offres,

VU le procès verbal de la commission d'appel d'offres en date du 16 mars 2011 portant décision d'attribution du marché de traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels de la Communauté de Communes du Jovinien à COVED.

CONSIDERANT que la société COVED a été retenue pour un montant de 46 € HT par tonne de déchets réceptionnée et traitée, portant l'estimatif annuel du coût du service à 318 480 € TTC hors TGAP, pour une durée de deux ans reconductible pour un an

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A 28 voix pour et une abstention (M.GRUET),

APPROUVE la décision de la commission d'appel d'offres,

ACCEPTE l'attribution du marché à la société COVED pour un montant de 46 € HT par tonne de déchets réceptionnée et traitée, portant l'estimatif annuel du coût du service à 318 480 € TTC hors TGAP, pour une durée de deux ans reconductible pour un an,

AUTORISE le Président ou son délégué à signer ce marché ainsi que toutes les pièces annexes avec la société retenue.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception 31/03/2011
par la Préfecture :
date de publication : 1/04/2011